

# COMMUNE DE PETTONVILLE

1, rue de la Mairie

54120 PETTONVILLE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 19 mars 2021

1. Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020, comme suit :

- Dépenses totales : 80 637.34 E
- Recettes totales : 114 932.26E
- Excédent global de clôture : 34 294.92 E

2. Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 288.22 E,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :

- Report en fonctionnement R002 : 1 288.22 E

3. Vote le budget primitif 2021, comme suit :

- Dépenses totales : 132 641 E
- Recettes totales : 132 641 E

4. Fixe les taux d'imposition des taxes foncières pour 2021:

En 2021, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du département (17.24 % pour la Meurthe-et-Moselle).

Par conséquent, si le conseil municipal souhaite reconduire ses taux 2020, il convient de voter le taux de **TFPB 2020 (9.77 %) augmenté du taux du département (17.24%)**.

De ces faits, le conseil vote le taux des taxes directes locales, comme suit:

- TFPB : 27.01 %
- TFPNB : 26.94 %

5. Vote les subventions 2021 comme suit :

- ADMR : 80 E
- Donneurs de Sang : 70 E
- Banque alimentaire : 50 E
- Souvenir Français : 15 E
- V.M.E.H. : 50 E
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Herbéviller : 100 E

**6. Renouvellement du contrat groupe assurance santé au 1er janvier 2022**

Le conseil confie au centre de gestion 54 le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence en vue de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé.

**7. Remplacement de l'ouvrier communal en arrêt maladie.**

Vu l'arrêt maladie depuis le 29 janvier 2021 de l'ouvrier communal, le conseil autorise le Maire à pourvoir à son remplacement pour une durée de 4 heures par

semaine.

### **8. Divers**

- Vu la divagation des chats dans la commune, le conseil demande que les chats soient stérilisés et surtout d'arrêter de nourrir les chats errants.

- Discussion pour l'acquisition d'une épareuse en commun avec les communes de Reherrey et Vaxainville.

- Présentation de devis pour la création de fossés derrière la maison de Monsieur SPOHR.

- Demande de la locataire du logement communal d'intégrer la salle communale du 1er étage dans le logement.

- Compte-rendu par le Maire des diverses réunions :

. Syndicat des eaux de Hablainville

. Conseil de classe de l'école d'Azerailles

. Réunions des Maires de la CCTLB ( application intra-muros, application "j'achète de Lunéville à Baccarat", modification du PLUI, tri, ...)

Vu pour être affiché le 19 mars 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à PETTONVILLE, le 23 mars 2021

Le Maire